



Avis public

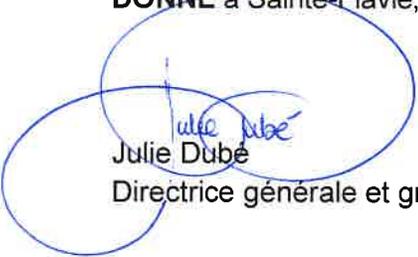
ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Flavie:

QUE, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal, lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le lundi 18 décembre 2023 à 20h00 au Centre municipal Léon-Gaudreault, adoptera les prévisions budgétaires de 2024 et le programme triennal des immobilisations de 2024, 2025 et 2026.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions ne porteront exclusivement que sur le budget et le programme triennal.

DONNÉ à Sainte-Flavie, ce 8^e jour du mois de décembre 2023.


Julie Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière